



Fiche Signalétique

Herbicide SureGuard

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: Herbicide SureGuard
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 29236
Code du produit: 88506
Référence(s) VC: 1420
Synonyme(s): Aucun
Produit signalément: Herbicide

FABRICANT/DISTRIBUTEUR
VALENT CANADA, INC.
6-130 Research Lane
Guleph, Ontario N1G 5G3

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE
URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Produits agricoles: (800) 682-5368

Le MSDS courant est disponible par notre site Web (www.valent.ca) ou en appelant les nombres d'information sur le produit ont énuméré ci-dessus.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des urgences

- Attention**
- Nocif si inhalé ou absorbé par la peau
 - Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation
 - Éviter tout contact avec les yeux
 - Provoque de légères irritations oculaires
 - Conserver hors de la portée des enfants

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition): Aucun à notre connaissance

Contact oculaire aigu: Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque de provoquer une irritation oculaire mineure et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre irritation et inflammation éventuelle.

Contact cutané aigu: Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimes et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. Ce produit peut être légèrement toxique lorsqu'il est absorbé par la peau. Ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées.

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368

N° de la fiche signalétique: CAN-0172-FRANCAIS

Numéro de révision: 6

Date de révision: 01-30-2012

Ingestion aiguë: Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, la toxicité éventuelle de ce produit est minime en cas d'ingestion.

Inhalation aiguë: Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit est sensé être légèrement toxique en cas d'inhalation. Toute exposition à de fortes concentrations de poussière risque de provoquer des irritations respiratoires. Les signes et symptômes comprennent, entre autres, écoulement nasal, maux de gorge, toux et difficultés respiratoires.

Toxicité chronique (y compris le cancer): Une exposition répétitive au Flumioxazin technique chez les animaux a provoqué de l'anémie et d'autres anomalies de production sanguine, des fluctuations de poids des organes et autres anomalies sanguines. Le Flumioxazin technique n'a pas provoqué de cancer lors des études d'alimentation courante chez les animaux de laboratoire.

Toxicité de croissance (malformations congénitales): Des malformations congénitales ont eu lieu chez la progéniture des rats exposés au Flumioxazin technique. Aucune anomalie n'a été observée chez les lapins.

Toxicité pour la reproduction: Des anomalies de la reproduction ont été observées chez les rats exposés au Flumioxazin technique.

Signes et symptômes d'effets systémiques: L'exposition à de très fortes concentrations aériennes de Flumioxazin technique a entraîné des problèmes respiratoires, un ralentissement d'activité et certaines modifications des tissus du système respiratoire.

Conditions médicales potentiellement aggravées: Les individus souffrant d'anémie ou de maladies sanguines risquent d'être plus susceptible face à la toxicité d'une exposition excessive.

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique | CAS Nombre | Poids / Pourcentage | Objet |
|---|-------------|---------------------|--------------------|
| Flumioxazin (2-[7-fluoro-3,4-dihydro-3-oxo-4-(2-propynyl)-2H-1,4-benzoxazin-6-yl]-4,5,6,7-tetrahydro-1H-isoindole-1,3(2H)-dione) | 103361-09-7 | 30 - 60 | Matière active |
| Kaolin clay | 1332-58-7 | 10 - 30 | Porteur |
| Autres (y compris les particules non classées ailleurs) | No CAS# | 15 - 40 | Autres ingrédients |

Les autres ingrédients, qui sont traités comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces produits peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas divulguée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés aux autres ingrédients sont exposés dans le présent document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients aux fins de la gestion des risques, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenues en tout temps par le médecin traitant ou l'infirmière en appelant (800) 682-5368.

4. PREMIERS SOINS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Ingestion:

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement, sauf ur l'indication expresse du centre antipoison ou du médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation:

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

Avis aux médecins:

Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair: Sans objet
MOYENS D'EXTINCTION: Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (%): Sans objet
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR: Sans objet

CLASSIFICATION NFPA:

| | |
|-----------------|-------|
| Santé : | 0 |
| Inflammabilité: | 0 |
| Réactivité : | 0 |
| Spécial : | aucun |

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

Produits de décomposition dangereux: Donnée non disponible

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE

Arrêter la source de déversement si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement pour prévenir toute contamination ultérieure du sol, des eaux souterraines et de l'eau de surface. Pour plus d'information sur les mesures en cas de déversement, se référer au Guide Nord-Américain de Réponse de Secours.

Référence UN/NA: Sans objet **Guide des mesures d'urgence:** Sans objet

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368

N° de la fiche signalétique: CAN-0172-FRANCAI

Numéro de révision: 6

Date de révision: 01-30-2012

POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES:

CONFINEMENT: Limiter les poussières aériennes. Éviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales ou autres plans d'eau.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Aspirez ou balayez la matière et versez-la dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone avec de l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage à l'aide des produits absorbants et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES:

CONFINEMENT: Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Manipulation:

Lavez complètement avec de l'eau le savon et après manipulation et avant chewing-gum de consommation, de boissons, utilisant le tabac ou employer la toilette. Enlevez l'habillement immédiatement si le pesticide obtient à l'intérieur. Lavez alors complètement et mettez dessus l'habillement propre.

Stockage:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas entreposer à proximité d'aliments pour les humains ou les animaux. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri du soleil direct. Magasin dans l'endroit frais, sec, bloqué. Ne mettez pas le concentré dans la nourriture ou les récipients de boissons. Ne diluez pas le concentré dans la nourriture ou des récipients de boissons. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale par entreposage ou l'élimination.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

YEUX & VISAGE: Généralement pas nécessaire. Si nécessaire, utilisez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Si la ventilation n'est pas suffisante pour limiter les concentrations aériennes aux niveaux d'exposition réglementaires, il convient de porter un appareil respiratoire approuvé.

PROTECTION de la PEAU & MAIN: Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

Limites d'exposition

| Nom chimique | LEMT au Canada |
|---|----------------|
| Flumioxazin (2-[7-fluoro-3,4-dihydro-3-oxo-4-(2-propynyl)-2H-1,4-benzoxazin-6-yl]-4,5,6,7-tetrahydro-1H-isoindole-1,3(2H)-dione) | aucun |
| Kaolin clay | aucun |
| Autres (y compris les particules non classées ailleurs) | aucun |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| Forme: | Granulé |
| Couleur: | Beige à brun clair |
| Odeur: | Inodore |
| Point d'éclair: | Sans objet |
| Point de fusion: | Non applicable. |
| Masse volumique apparente: | 0.49 g/cc (33.2 lb./cu. ft.) |
| pH: | 5.9 @ 25°C (1% suspension) |
| Caractéristiques de corrosion: | Pas corrosif dans des récipients |
| Solubilité: | Dispensible dans l'eau |

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Stabilité chimique: | Ce matériel est considéré chimiquement et thermiquement écurie. |
| Incompatibilité: | Risque de réaction en présence d'agents hautement oxydants tels que chlorates, nitrates, peroxydes, etc. |
| Propriétés d'oxydation/réduction: | Ne constitue pas un oxydant ou un agent réducteur. |
| Risque d'explosion: | Présumé non explosif |
| Produits de décomposition dangereux: | Donnée non disponible |

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:

Il n'y a aucune information disponible de toxicologie pour cette formulation spécifique. L'information suivante est basée sur les données disponibles pour le matériel technique ou d'une formulation similaire.

| | | | |
|---|---------------------|-----------------------|------------|
| Toxicité orale LD ₅₀ (rats) | > 5000 mg/kg | Catégorie de toxicité | IV |
| Toxicité dermale LD ₅₀ (rats) | > 2000 mg/kg | Catégorie de toxicité | III |
| Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats) | > 0.969 mg/L | Catégorie de toxicité | III |
| Irritation d'oeil (lapin) | Légèrement irritant | Catégorie de toxicité | III |
| Skin Irritation (rabbits) | Légèrement irritant | Catégorie de toxicité | IV |
| Skin Sensitization (guinea pigs) | Non sensibilisant | Catégorie de toxicité | Sans objet |

| Nom chimique | IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme) | IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes) | IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes) | NTP : |
|--|---|--|---|-------------------|
| Flumioxazin (2-[7-fluoro-3,4-dihydro-3-oxo-4-(2-p ropynyl)-2H-1,4-benzoxazin-6-yl]-4, 5,6,7-tetrahydro-1H-isoindeole-1,3(2 H)-dione) | no | no | no | N'est pas classée |
| Kaolin clay | non | non | non | N'est pas classée |
| Autres (y compris les particules non classées ailleurs) | non | non | non | N'est pas classée |

TOXICITÉ DU FLUMIOXAZIN TECHNIQUE

SUBCHRONIQUE: Les effets attribuables au Flumioxazin technique constatés chez les rats suivant des expositions subchroniques à fortes doses étaient du type hématotoxiques, comprenant anémie et augmentation du poids du foie, de la rate, du cœur, des reins et de la thyroïde. Chez les chiens, les effets provoqués par de fortes doses comprenaient une légère prolongation de la durée céphalique, une augmentation du taux de cholestérol et de phospholipides, phosphatase alcaline élevée, augmentation du poids du foie et anomalies hépatiques histologiques. La concentration sans effets observés (CSEO) la plus basse lors des études subchroniques était de 30 mg/l lors d'une étude de toxicité de trois mois chez les rats.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNITÉ: Lors d'une étude d'un an sur l'alimentation des chiens, le Flumioxazin technique a provoqué des anomalies au niveau biochimique et une augmentation du poids des foies à des doses de 100 et de 1.000 mg/kg/jour. Des anomalies histologiques minimales attribuables au traitement ont été constatées au niveau du foie des animaux du groupe des 1.000 mg/kg/jour. Selon ces données, la CSEO est de 10 mg/kg/jour. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 18 mois a provoqué des anomalies hépatiques chez les souris recevant des doses de 3.000 ou 7.000 mg/l. Aucun signe d'oncogénicité lié au traitement n'a été constaté. La CSEO pour cette étude est de 300 mg/l. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 24 mois a provoqué de l'anémie et de la néphropathie chronique chez les rats recevant 500 ou 1.000 mg/l. L'anémie a duré pendant tout le traitement, mais elle n'était cependant pas de nature progressive ou aplasique. Aucun signe d'oncogénicité n'a été observé. La CSEO pour cette étude est de 50 mg/l.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: Le Flumioxazin technique a provoqué une toxicité de croissance chez les rats en l'absence de toxicité maternelle à des doses de 30 mg/kg/jour par voie orale, et à 300 mg/kg/jour par voie cutanée. Les anomalies de croissance constatées consistaient principalement d'une réduction dans le nombre de fœtus vivants et du poids des fœtus, ainsi que d'une décroissance dans le nombre de corps vertébraux coccygiens ossifiés. Les CSEO des études de toxicité de croissance orale et dermique chez le rat étaient de 10 et 100 mg/kg/jour respectivement. La réaction chez les lapins était très différente de celle des rats. Aucune toxicité de croissance n'a été constatée chez les lapins à des doses allant jusqu'à 3.000 mg/kg/jour, dose nettement supérieure à la CSEO maternelle de 1.000 mg/kg/jour.

PROCRÉATION: Une toxicité reproductive a été constatée chez les mâles F1 et les femelles P1 et F1 à 300 ppm de Flumioxazin technique, la plus forte des doses essayées, et qui a également provoqué des signes de toxicité systémique. Une toxicité a été également constatée chez la progéniture des F1 et F2 à des doses d'au moins 200 ppm.

MUTAGÉNICITÉ: Le Flumioxazin technique n'était pas mutagène dans la majorité des analyses in vitro: analyse de mutation génétique et d'aberration chromosomique en l'absence d'activation métabolique. Dans trois analyses in vivo, l'aberration chromosomique, la synthèse ADN non programmée et l'analyse du micronucleus, le Flumioxazin technique ne s'est pas avéré mutagène. La seule réaction positive a eu lieu lors de l'analyse d'aberration chromosomique in vitro, en présence d'activation métabolique. Dans l'ensemble, le Flumioxazin technique ne constitue pas de danger génétique.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit.
Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

TOXICITÉ AVIAIRE:

Le Flumioxazin technique est essentiellement non toxique pour les espèces aviaires. Les résultats suivants ont été obtenus à partir d'études portant sur le Flumioxazin technique:

LD50 orale chez le colin de Virginie: supérieure à 2.250 mg/kg
LC50 diététique chez le colin de Virginie: supérieure à 5.620 ppm

Aucune anomalie reproductive n'a été constatée chez les colins de Virginie exposés à des doses alimentaires de Flumioxazin technique de 500 ppm. Chez les canards colvert, une diminution légère, mais non statistiquement significative, du nombre des naissances et des survivants de 14 jours d'âge a été observée. une CSEO de 250 ppm a été adoptée pour cette étude.

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Le Flumioxazin technique est de légèrement à modérément toxique pour les poissons d'eau douce, modérément toxique pour les invertébrés d'eau douce, modérément toxique pour les poissons estuariens et marins, et de modérément à extrêmement toxique pour les invertébrés estuariens et marins, selon les tests suivants:

LC50 à 96 heures pour la truite: 2.3 mg/L
LC50 à 96 heures pour le centrarchidé bleu: supérieure à 21 mg/L
LC50 à 48 heures pour la daphnie magna: 5.5 mg/L
LC50 à 96 heures pour le cyprinodon variegatus: supérieure à 4.7 mg/L
EC50 (dépôt de coquille) à 96 heures pour l'huître américaine: 2.8 mg/L
LC50 à 96 heures pour la mysis: 0.23 mg/L
NOEC pour poisson en début de vie (truite): > 7.7 µg/L, < 16 µg/L
NOEC de toxicité chronique (mysis) : > 15 µg/L, < 27 µg/L
NOEC de toxicité chronique (daphnie magna): > 52 µg/L, < 99µg/L

Flumioxazine technique est pratiquement non toxique pour les abeilles. Le contact CL50 aiguë dans les abeilles est supérieure à 105 mg / abeille.

Information supplémentaire au sujet de l'environnement:

Ne vous appliquez pas directement à l'eau, aux secteurs où l'eau de surface est présente ou aux secteurs intertidaux au-dessous de la marque moyenne d'hautes eaux. Ne vous appliquez pas où l'écoulement est susceptible de se produire. Ne vous appliquez pas où les conditions atmosphériques favorisent la dérive des secteurs traités. Ne souillez pas l'eau en nettoyant l'équipement ou en ayant les eaux de lavage ou le rinsate d'équipement.

13. MISE AU REBUT

L'UTILISATEUR DOIT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON UTILISÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE.

DISPOSITION DE RÉCIPIENT: Récipient non rechargeable. Ne réutilisez pas ou ne réutilisez pas ce conteneur. Ne réutilisez pas ce récipient. Si vide: Placez dans le détritit ou offrez pour réutiliser si disponible. Récipient triple de rinçage (ou équivalent) promptement après vidange. Offre pour réutiliser, si disponible.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION: Consulter la réglementation en vigueur et les autorités locales pour les méthodes approuvées d'élimination de ce produit. Éliminer ce produit selon la réglementation applicable.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

| | |
|---|-----------------------------|
| Désignation officielle de transport: | Non réglementé. |
| Référence UN/NA: | Sans objet |
| Appellation réglementaire pour le transport terrestre: | Herbicide, plein, non-réglé |
| Non technique (matière dangereuse) | Sans objet |
| Classe de risques: | Sans objet |
| Groupe d'emballage: | Sans objet |
| Quantité soumise à déclaration: | Aucune |
| Remarques: | Aucune |
| Exonération nécessaire: | Aucune |
| Guide des mesures d'urgence: | Sans objet |
| Polluant marin: | Sans objet |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Catégorie de risque du SIMDUT: Non réglementé(e) Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le MSDS contient toute l'information exigée par le CPR.

| | |
|--|-----------|
| Kaolin clay | |
| LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA: | Énuméré |
| EINECS: | 310-194-1 |

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX: Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

| | |
|-------------------------------------|---|
| Raison de lémission: | Mise à jour MSDS. L'information correcte de fabricant/distributeur. |
| N° de la fiche signalétique: | CAN-0172-FRANCAIS |

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368

N° de la fiche signalétique: CAN-0172-FRANCAIS

Numéro de révision: 6

Date de révision: 01-30-2012

Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 29236
Numéro de révision: 6
Date de révision: 01-30-2012
Remplace la fiche émise le: April 6, 2009
Personne responsable: Valent U.S.A. Corporation, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Cette fiche signalétique (FS) a un usage différent ET NE REMPLACE PAS NI NE MODIFIE L'ÉTIQUETTE APPROUVÉE DU PRODUIT (qui est fixée au contenant et accompagne le produit). Cette FS fournit des renseignements importants sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les employeurs, les employés, les personnes affectées aux situations d'urgence et les autres personnes qui manipulent de grandes quantités du produit dans le contexte d'activités autres que l'utilisation du produit, alors que l'étiquette fournit l'information conçue spécifiquement pour l'usage normal du produit.

L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des produits antiparasitaires sont réglementés par l'ARLA en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Tous les renseignements et toutes les précautions nécessaires et appropriés sur l'utilisation, l'entreposage et l'élimination figurent sur l'étiquette. C'est une violation de la loi fédérale que d'utiliser un produit antiparasitaire de manière non conforme à l'étiquette approuvée par l'ARLA.

Les informations contenues dans cette fiche sont fondées sur les données qui nous étaient disponibles à la date de révision précisée ci-dessus et sont supposées correctes. Veuillez communiquer avec Valent U.S.A. Corporation pour vous assurer d'avoir la dernière mise à jour de cette fiche signalétique.

Toute appréciation concernant l'applicabilité des informations contenues dans cette fiche aux fins particulières de l'utilisateur incombe à ce dernier. Quoique la préparation de cette fiche ait fait l'objet de soins raisonnables, Valent n'offre aucune garantie, ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à la pertinence de ces renseignements pour les usages ou les conséquences des usages que l'utilisateur fait de cette fiche et du produit.

2012 Valent Canada, Inc.